

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2016

DATE DE CONVOCATION : 21 octobre 2016

N°2016-07-06

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 54
Conseillers votants : 47
Dont pouvoirs : 1

Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2016 et le 27 octobre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Vignolles, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Pierre BARBOT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, Mme SWISTEK Florence, M. DELATTE Benoît, Mme GARD Patricia - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BLANZAC-PORCHERESSE** : M. SALLEE Jean-Philippe, Mme GRENOT Marie-Pierre - **BOISBRETEAU** : M. TETOIN Gaël - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier, Mme SOULARD Annick - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CONDEON** : M. BOUTIN Christian - **CRESSAC ST GENIS** : M. MAUGET Bernard - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LACHAISE** : M. BONNAUD Pascal - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMERAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel, M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry, Mme EDELY Françoise - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc - **SAINT-BONNET** : M. VEPIERRE Eric - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT LEGER** : Mme BAUDINAUD Virginie - **SAINT-MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINT-PALAIS DU NE** : M. LE PAPE Pascal - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre, M. VERGNION Philippe, M. PRISSET Christian - **VIGNOLLES** : Mme POIRIER Sylvie

Pouvoirs :

Mme Dominique LELIEVRE (Barbezieux) a donné pouvoir à M. BARBOT Jean-Pierre (Val des Vignes) ;

Etaient présents sans droit de vote :

Mme IMBERT Pascale, M. BERNATET Rolland, M. GALLAIS Denis, M. BLUTEAU Jacky, Mme PARIS Marie-Nicole, M. GAILLARD Eric, M. PETIT Bernard, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. RENAUDIN Vincent, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. MAURICE Jacky, M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme GENDRINEAU Laurence, M. HILAIRET Joël, Mme BELLOT Marie-Claude, M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne, M. NEBOUT Franck.

N° 6 – Application de la hausse annuelle du coût du transport Touvérac-Le Tâtre en régie CdC4B

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse

Monsieur le Vice-Président rappelle que le Conseil Départemental est organisateur de 1^{er} rang des transports scolaires. Dans ce cadre, sa commission permanente a proposé le 9 septembre 2016 d'indexer les tarifs des services exploités par des régies communales ou intercommunales selon les modalités retenues pour les services de transport scolaire faisant l'objet d'un marché public afin de suivre l'évolution des coûts de fonctionnement (charges de personnel, gasoil,...).

Ainsi, le relèvement des tarifs journaliers pour le transport scolaire en régie, valable pour l'année scolaire 2016/2017, est désormais déterminé par référence à la formule d'indexation prévue à l'article 6.3.3 du CCAP des marchés de transport. L'augmentation du tarif journalier est donc fixée à 0,31% à compter du 1^{er} septembre 2016 (contre 0.65 % l'an passé).

Parallèlement, à compter de la rentrée scolaire 2016/2017, le trajet Touvérac-Le Tâtre (porte à porte et navette) passe de 59,5 km à 57,5 km, soit une diminution de parcours de 2 km. Par conséquent, le coût du transport journalier à prendre en compte pour le calcul des subventions versées par le Conseil Départemental à partir du 1^{er} septembre 2016 sera de 46,13 €, au lieu de 47,58 € l'an dernier, comme l'indique le tableau ci-dessous :

	Paramètres d'évolution	Km journaliers	Calcul du relèvement	Coût journalier
2015-2016		59,5		47,58
	Relèvement du tarif de + 0,31%	59,5	47,73	
2016-2017	Diminution du circuit de 2km/j	57,5		46,13

Dans le cadre de la régie communautaire de transport assurant le ramassage scolaire sur la ligne Touvérac - Le Tâtre, Monsieur le Vice-Président propose d'appliquer le tarif précédemment exposé, à compter du 1^{er} septembre 2016 et précise que le montant de la subvention versée par le Conseil Départemental suit les évolutions de tarifs.

Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide l'évolution de la régie de transport de Touvérac-Le Tâtre de 0,31%, appliquée à la variation kilométrique du circuit pour déterminer le coût du service, à compter du 01 septembre 2016 par effet rétroactif ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La dépense sera imputée à l'article 6247 du budget affaires scolaires.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 28 OCT. 2016
Publié ou notifié le : 28 OCT. 2016
Touvérac, le 28 OCT. 2016

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 28 octobre 2016
le Président,
Jacques CHABOT.

